

Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire

Résumé d'orientation

« Il y a une vérité universelle, applicable à tous les pays, cultures et communautés : la violence à l'égard des femmes n'est jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies (2008)¹

En plus de constituer une grave violation des droits fondamentaux de la femme, la violence à l'encontre des femmes est un problème majeur de santé publique.

Ce rapport, établi par l'Organisation mondiale de la Santé, la London School of Hygiene and Tropical Medicine et le Conseil sud-africain de la Recherche médicale, est le premier à présenter une analyse et une synthèse systématiques mondiales des données scientifiques sur la prévalence de deux formes de violence à l'encontre des femmes : la violence exercée par le partenaire intime et la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire. Il donne, pour la première fois, des estimations mondiales et régionales agrégées de la prévalence de chacune d'elles, calculées en utilisant des données de population du monde entier qui ont été compilées de manière systématique. Le rapport rend également compte des conséquences de la violence sur la santé physique, sexuelle, génésique et mentale des femmes.

Les conclusions sont saisissantes :

- à l'échelle mondiale, 35 % des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime,

ou des violences sexuelles exercées par d'autres que leur partenaire. Même si les femmes peuvent être exposées à bien d'autres formes de violence, ce chiffre représente déjà une part importante de la population féminine mondiale ;

- la plupart de ces actes sont des violences du partenaire intime. Dans le monde, presque un tiers (30 %) de toutes les femmes ayant eu une relation de couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime. Dans certaines régions, 38 % des femmes ont subi des violences de leur partenaire intime ;
- dans le monde, pas moins de 38 % du total des meurtres de femmes sont commis par des partenaires intimes ;
- plusieurs problèmes de santé importants se manifestent dans une proportion plus élevée chez les femmes ayant subi des sévices physiques ou sexuels de leur partenaire. Chez elles, par exemple, le risque d'avoir un enfant de faible poids de naissance est majoré de 16 %. Elles sont deux fois plus susceptibles de se faire avorter, ont presque deux fois plus de risques de connaître une dépression et, dans certaines régions, ont 1,5 fois plus de risques de contracter le VIH par rapport à des femmes qui n'ont pas subi de violences de leur partenaire ;
- dans le monde, 7 % des femmes ont été sexuellement agressées par une autre personne que leur partenaire. Moins de données sont disponibles concernant les conséquences sur la santé de tels actes. Celles que l'on possède révèlent néanmoins que les femmes qui ont subi cette forme de violence ont 2,3 fois plus de risques de souffrir de troubles liés à la consommation d'alcool et 2,6 fois plus de risques de connaître la dépression ou l'anxiété.

1. « La violence contre les femmes, qui impose un tribut exorbitant à l'humanité toute entière, ne sera jamais acceptable, déclare le Secrétaire général ». Département de l'information des Nations Unies, Division de l'information et des médias, New York, 2008 (SG/SM/11437 WOM/1665).

Il faut assurément redoubler d'efforts dans toute une série de secteurs pour empêcher que les violences se produisent et pour fournir les services nécessaires aux femmes qui les subissent.

Les variations de prévalence observées à l'intérieur des communautés, des pays et des régions et entre eux montrent que la violence n'est pas inévitable et qu'il est possible de la prévenir. Des programmes encourageants de prévention existent, et il faut les tester et les appliquer à plus grande échelle.² Les données sont de plus en plus nombreuses sur les facteurs expliquant les variations mondiales. Elles soulignent qu'il faut agir sur les facteurs économiques et socioculturels qui entretiennent une culture de la violence à l'égard des femmes. Il importe notamment de remettre en cause les normes sociales qui appuient le contrôle et l'autorité exercés par les hommes sur les femmes et qui cautionnent ou tolèrent la violence à l'encontre des femmes ; de réduire l'exposition des enfants à la violence ; de réformer les dispositions discriminatoires du droit de la famille ; de renforcer les droits économiques et juridiques des femmes ; et d'éliminer les inégalités entre sexes dans l'accès à l'emploi salarié formel et à l'enseignement secondaire.

Il faut également fournir des services à celles qui ont subi des violences. Le secteur de la santé doit jouer un rôle accru pour lutter contre la violence des partenaires intimes et la violence sexuelle à l'égard des femmes. Les nouvelles lignes

directrices générales et cliniques de l'OMS sur l'action du secteur de la santé face à la violence à l'encontre des femmes soulignent qu'il est urgent d'intégrer les questions de violence à la formation clinique. Il est important que tous les agents de santé comprennent la relation entre l'exposition à la violence et les problèmes de santé des femmes et puissent y apporter une réponse adaptée. Un aspect essentiel consiste à cerner les possibilités de soutien et à orienter les femmes vers les autres services dont elles ont besoin, par exemple lorsqu'elles ont recours à des services de santé sexuelle et génésique (tels que soins prénatals, planification familiale, soins post-avortement), de dépistage du VIH, de santé mentale et d'urgence. Des services complets de soins pour les victimes de viols doivent être disponibles et accessibles à bien plus grande échelle qu'aujourd'hui.

Le rapport montre que la violence à l'encontre des femmes est omniprésente dans le monde. Ses conclusions envoient un message fort : il ne s'agit pas d'un problème secondaire qui ne concernerait que certaines franges de la société, mais bien d'un problème mondial de santé publique, d'ampleur épidémique, qui appelle une action urgente. Il est temps que le monde prenne des mesures : la possibilité de vivre à l'abri de la violence est un droit fondamental pour chaque femme, chaque homme et chaque enfant.

2. *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes. Intervenir et produire des données.* Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012.

WHO/RHR/HRP/13.06

© Organisation mondiale de la Santé 2013

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS (www.who.int) ou peuvent être achetées auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int . Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Editions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Dr Claudia Garcia-Moreno
Département Santé et Recherche génésiques
Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20
CH1211 Genève 27
Suisse

Télécopie : +41 22 791 4171
Courriel : reproductivehealth@who.int
www.who.int/reproductivehealth